COMMUNIQUÉ DE PRESSE

France : TotalEnergies s'engage pour la transition énergétique de ses collaborateurs

Paris, 9 novembre 2023 – Dans le cadre de sa stratégie de transition, TotalEnergies a souhaité accompagner ses 35 000 collaborateurs en France dans leur propre effort de transition écologique pour rendre plus durable leur consommation énergétique ou leur mobilité dans leur vie quotidienne.

Ainsi, TotalEnergies et les organisations syndicales représentatives au niveau de la Compagnie en France (CFDT, CFE-CGC et CGT) ont signé à l'unanimité un accord collectif pour accompagner les salariés dans leur transition énergétique, que ce soit pour leur mobilité ou pour leur logement.

Cet accord met notamment à disposition des 35 000 salariés concernés une enveloppe individuelle « efficacité et transition énergétique » de 2 000 € bruts permettant le remboursement de 80% des achats ou prestations liés à l'habitat et à la mobilité.

- Dans **la mobilité** pour :
  - l'achat d'un véhicule électrique ou d'un véhicule hybride,
  - l'achat d'un véhicule Crit'Air 1,
  - l'achat d'un vélo électrique,
  - l'installation de prises ou bornes de recharge pour voitures électriques et hybrides rechargeables à domicile,
  - les dispositifs permettant de baisser les émissions du véhicule, tels que « flexfuel » ou autre kit de conversion du véhicule à un biocarburant.

- Dans **l'habitat** pour participer à :
  - la rénovation du logement : diagnostic de performance énergétique, travaux et matériels d'isolation, installation de compteur et de contrat de revente d'électricité … ;
  - l'amélioration du logement : installation de panneaux solaires, d'éolienne domestique, d'une pompe à chaleur, d'une nouvelle chaudière (à granulés, à buches, à gaz condensation ou très haute performance), d'un thermostat connecté (ou avec régulation performante), d'un chauffe-eau (solaire ou thermodynamique), de tout nouveau mode de chauffage plus vertueux,
  - l'achat de certains appareils électro-ménagers à haute performance énergétique ou à fort indice de réparabilité

Cet accord complète les offres de services et produits issus des activités de la Compagnie, à destination des salariés sous certaines conditions (remise tarifaire sur la charge électrique en station, sur la fourniture de pellets ou buches de chauffage, entretien de chaudière).

L'accord est applicable à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de 5 ans et concerne les salariés de toutes les sociétés basées en France détenues à 100 % ainsi que les salariés des sociétés détenues à au moins 50 % en cas d'accord de leurs organes de gouvernance.

« Chez TotalEnergies nous sommes fiers de cet accord novateur et concret qui permet d'accompagner nos 35 000 collaborateurs en France dans leur transition énergétique. En tant qu'acteur majeur de l'énergie, nous avons à cœur d'aider nos salariés à financer ces changements dans leur vie quotidienne. Avec cet accord, qui est l'un des premiers de cette ampleur en France, nous souhaitons contribuer positivement aux objectifs de décarbonation du pays », a déclaré **Patrick Pouyanné, Président-directeur général de TotalEnergies.**

***

À propos de TotalEnergies
TotalEnergies est une compagnie multi-énergies mondiale de production et de fourniture d'énergies : pétrole et biocarburants, gaz naturel et gaz verts, renouvelables et électricité. Ses plus de 100 000 collaborateurs s'engagent pour une énergie toujours plus abordable, plus durable, plus fiable et accessible au plus grand nombre. Présente dans près de 130 pays, TotalEnergies inscrit le développement durable dans toutes ses dimensions au cœur de ses projets et opérations pour contribuer au bien-être des populations.

@TotalEnergies TotalEnergies TotalEnergies TotalEnergies

Avertissement
Les termes « TotalEnergies », « compagnie TotalEnergies » et « Compagnie » qui figurent dans ce document sont utilisés pour désigner TotalEnergies SE et les entités consolidées que TotalEnergies SE contrôle directement ou indirectement. De même, les termes « nous », « nos », « notre » peuvent également être utilisés pour faire référence à ces entités ou à leurs collaborateurs. Les entités dans lesquelles TotalEnergies SE détient directement ou indirectement une participation sont des personnes morales distinctes et autonomes. Ce document peut contenir des déclarations prospectives. Elles peuvent s'avérer inexactes dans le futur et sont dépendantes de facteurs de risques. Ni TotalEnergies SE ni aucune de ses filiales ne prennent l'engagement ou la responsabilité vis-à-vis des investisseurs ou toute autre partie prenante de mettre à jour ou de réviser, en particulier en raison d'informations nouvelles ou événements futurs, tout ou partie des déclarations, informations prospectives, tendances ou objectifs contenus dans ce document. Les informations concernant les facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats financiers ou les activités de TotalEnergies sont par ailleurs disponibles dans les versions les plus actualisées du Document d'Enregistrement Universel déposé par TotalEnergies SE auprès de l'Autorité des marchés financiers et du Form 20-F déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission ("SEC").